

## SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cizay-la-Madeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Laurence DELAUNAY, Maire.**

**Présents** : BEAUMONT Robert, DELARUE Anne-Sophie, TERRIEN Jean-Paul, PINEAU Jérôme, GUILBERT Raymonde, GRANDHOMME Isabelle, DELAUNAY Michaël, BRUNETEAU Frédéric, KAHLOUL Rouchdy et RAY Thierry

**Absents excusés** : MOINE Marie-Françoise, CESBRON Didier et REYNOLD de SERESIN Benoit

**Absente** : MOREAU Malika

**Secrétaire de séance** : KAHLOUL Rouchdy

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Date de la convocation : 11/09/2017

Affichage : 19/09/2017

### **Intervention de M. LEBRUN de la Cté d'agglomération de Saumur**

Présentation du service commun de l'informatique par M. LEBRUN Christophe.

### **INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU TRESORIER MUNICIPAL**

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouées aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

Le Conseil Municipal de **Cizay-la-Madeleine**

DECIDE :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Gisèle KAPFER.

### **PROJET JARDIN DE L'ECOLE DE CIZAY**

Présentation du projet jardin de l'école, selon le souhait de l'équipe enseignante, la réalisation des plates-bandes, ainsi que la mise en place du compost et paillage fourni par l'entreprise Loire Compost Environnement sera fait par des membres du Conseil Municipal.

### **PROJET BOITE A LIVRES**

Madame le maire fait part au conseil du courrier reçu de Mme GOGENDEAU Marylène expliquant son projet de boîte à livres dans le local du clos fleuri à coté de l'église.

Le conseil émet un avis favorable pour son projet en l'invitant à contacter le Centre social et culturel intercommunal de Montreuil-Bellay, qui prévoit d'installer des boîtes à livres à Montreuil-Bellay.

### **REPAS DES ANCIENS**

Le repas des anciens est fixé au dimanche 10 décembre 2017.

### **Questions diverses**

- Information sur le projet Eolien à Denezé-sous-Doué, enquête publique du 12 septembre au 13 octobre 2017, (réunion publique le 5 octobre)
- Contrat à Durée Déterminé de Sulyvan MORISSET, à compter du 29 août, en remplacement de Jean-Yves VIAUX en arrêt maladie,
- Prévoir une réunion pour la commission logement.

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.

Et ont signé les membres présents.